



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### TONTE DE PELOUSE DES TERRAINS ET DES PARCS DE LA VILLE ET DES TERRAINS SPORTIFS

<b>Description du service demandé :</b>	Tonte de pelouse des terrains et des parcs municipaux ainsi que les terrains sportifs utilisés par la Ville
<b>Documents d'appel d'offres :</b>	Disponibles sur SÉAO à compter du 8 mars 2022 <a href="http://www.seao.ca">http://www.seao.ca</a> ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
<b>Représentante du dossier :</b>	Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour la rejoindre est <a href="mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com">chantal.plamondon@villesaintraymond.com</a> .
<b>Dépôt des soumissions :</b>	Avant 11 h, le 8 avril 2022. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans le bureau de la soussignée ou dans toute autre salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

#### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les garanties financières ainsi que d'autres exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 3 mars 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA